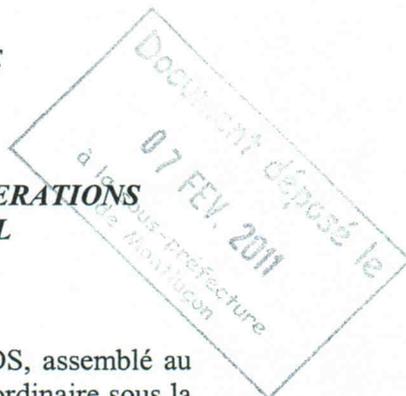


DEPARTEMENT  
DE L'ALLIER

Arrondissement  
de MONTLUCON

COMMUNE DE  
LAMAIDS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL



*L'an deux mil onze, le trois Février*

le conseil municipal de la Commune de LAMAIDS, assemblé au lieu habituel de ses séances, au nombre de 8 , en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Noël MEUNIER, en suite de la convocation faite par M. le Maire de ladite commune, le 27 Janvier 2011 .

Nbre de conseillers  
Municipaux en exercice : 10

**Présents** : Mr MEUNIER N., Mr PIRES D., Mr THAVENOT F., Mr THAVENOTM., Mme RONDREUX S., Mme MOREAU H., Mme BLAIZE M.T., Mr ROUSSET L.

**Absents excusés** : Mr COCLIN Nicolas, Mme Antonia FAURY

**Secrétaire de séance** : Mr Maurice THAVENOT

**Objet : DELIBERATION POUR LA MISE A NIVEAU DE LA RCEA**

Mr le Maire expose

Pour la mise à niveau de la RCEA entre Montmarault (A71) et Macon (A6), l'Etat a engagé entre le 4 novembre 2010 et le 4 février 2011, une procédure de débat public. Les Réunions de travail engagées en 2009 et le 13 octobre 2010 au Conseil Général de l'Allier avec l'ensemble des communes concernées par les 90 km du tracé dans l'Allier, ont mis en évidence les enjeux suivants :

\* Un trafic en forte évolution avec un taux annuel d'augmentation de plus de 5%, correspondant au double de celui constaté sur les routes nationales et qui conduirait à la saturation de la voie en 2018 avec près de 24 000 véhicules par jour dont 7 50 poids lourds, si ce taux se maintenait.

\* La mise en évidence d'un trafic d'évitement empruntant le réseau routier départemental par tous les usagers y compris par les poids lourds en transit qui fragilisent notre patrimoine routier et la sécurité des déplacements.

\* Une accidentalité inacceptable qui place la RCEA parmi les 4 itinéraires nationaux les plus dangereux du projet de schéma national des infrastructures de transport. Entre 2005 et 2009 sur la liaison A71-A6 on dénombre 174 accidents.

\* Un réel déficit pour le développement économique de notre département et plus généralement une attractivité du territoire pénalisée par les dysfonctionnements d'une route inadaptée aux exigences de déplacement et à la bonne irrigation des territoires traversées.

Informé de la démarche de débat public et fort de ce constat, le Conseil Municipal de LAMAIDS

**DECLARE**

\* l'urgence de la réalisation de cette mise à niveau sur l'ensemble de son tracé dans le département de l'Allier.

\* Son accord avec la procédure de concession pour réaliser cette mise à niveau dans les meilleurs délais, sachant que la parti d'aménagement retenu doit correspondre au maintien des échangeurs et la gratuité pour les déplacements locaux. Cet engagement ne doit pas pénaliser les travaux des programmes d'aménagement prévus par l'Etat.

\* La nécessité de prévoir des aménagements de sécurité efficaces dans l'attente de la mise en service de cette route express à 2x2 voies et de poursuivre les travaux d'aménagement.

Le Conseil Municipal s'engage à mobiliser l'ensemble des citoyens de son territoire pour s'exprimer auprès de la commission du débat public sur ce projet de la mise à niveau de la RCEA .

Pour extrait conforme, LAMAIDS le 3 Février 2011  
Le Maire, N. MEUNIER

